

CERECAMP Bulletin d'inscription

CABINET DE MOINS DE 11 SALARIES

CABINET DE 11 SALARIES ET +

EXPERT-COMPTABLE NON SALARIE

IMPÉRATIF
Cocher la case
correspondant
à votre situation

A retourner au CERECAMP

« Le Belvédère » 11 boulevard des Récollets CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

N'utiliser qu'un bulletin par participant et par action de formation

N° Siret :

Cabinet ou Société :

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

Téléphone :

Mail du participant :

Inscription des personnes suivantes, après avoir pris connaissance **des conditions générales au dos** :

Titre du séminaire	Date	Nom et Prénom du participant	Qualité	Prix H.T.
A Le			Total H.T.	
Signature et Cachet (obligatoire)			T.V.A. 20 %	
			Total T.T.C.	

NOUVEAU Cabinet de -11 salariés ou Cabinet de 11 salariés et +

- Cabinets de -11 salariés** : Le CERECAMP facture la totalité de la formation à AGEFOS PME OCCITANIE. Le cabinet règle le reste à charge à réception de l'appel de fonds d'AGEFOS PME. Prise en charge d'AGEFOS PME des 140€HT/jour/participant des coûts pédagogiques + des salaires (forfait de 13€/heure) pour les cabinets d'Occitanie inscrits au CROEC de Toulouse Midi-Pyrénées.
- Cabinets de 11 salariés et +** : Le CERECAMP facture la totalité de la formation à AGEFOS PME OCCITANIE. Le cabinet envoie une Demande de Gestion d'Action (DGA) en amont de l'action de formation, pour étude du financement du dossier : fonds Branche, Garantie Formation, co-financements. Si les fonds du cabinet sont insuffisants, un appel de fonds sera effectué par AGEFOS PME. A défaut, le CERECAMP facturera directement le cabinet.

OU

Expert-Comptable non salarié

Joindre un chèque par action de formation à l'ordre du CERECAMP

Cette inscription doit nous parvenir 1 semaine avant la date de la formation et elle n'est définitive que si elle est signée et tamponnée.